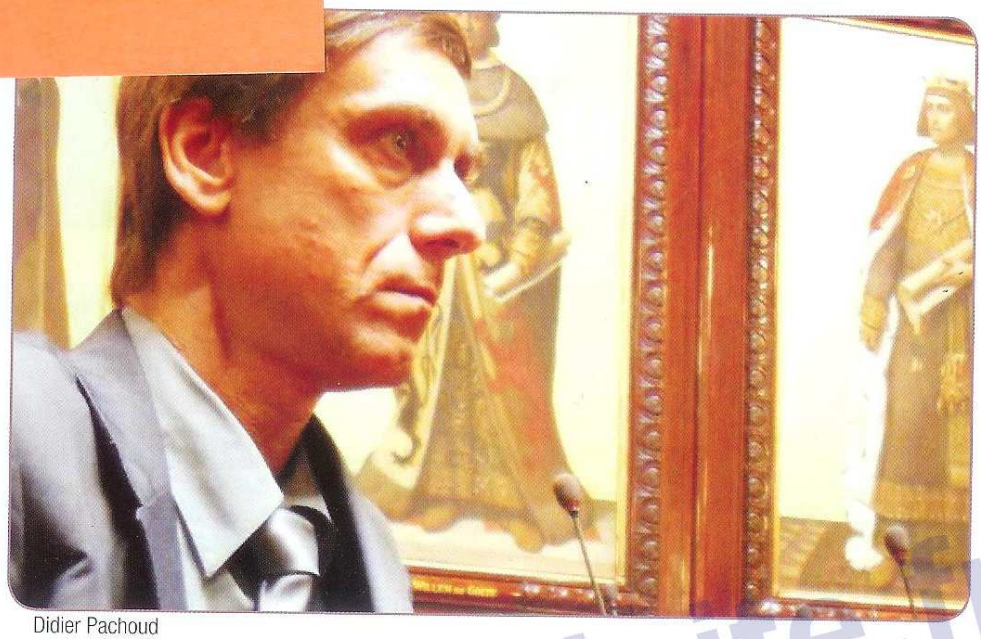

Didier Pachoud

J.-B. M. : Que pensez-vous du dernier rapport de la Miviludes ?

D. P. : Il est selon moi intéressant pour deux raisons. La première c'est qu'il parle d'un sujet qui était jusqu'à présent éludé : l'emprise sectaire sur les personnes âgées, une population de plus en plus importante. Les sectes ont pour clientèle principale les personnes âgées. La mise à jour concernant l'emprise des sectes dans l'entreprise est également très intéressant. Il y avait eu un guide de la Miviludes sur sectes et entreprises, qui évoquait notamment la formation. Mais le champ a évolué. Jadis, le schéma le plus courant était une secte qui s'infiltre via de la formation professionnelle. Désormais, ce sont des particuliers qui utilisent des méthodes charlatanesques ou sectaires, déguisés dans un vocabulaire pseudo scientifique ou pseudo psychologique, et qui vont faire des cours, des formations, des séances de coaching. On ne se retrouve dès lors plus face à un mouvement, mais à une nébuleuse de coachs ou de gourous sectaires. C'est plus difficile à détecter, c'est un véritable problème de société.

J.-B. M. : La base reste irrationnelle...

D. P. : Oui, mais l'irrationnel est présenté avec un vocabulaire pseudo-scientifique. À tel point que les gens peuvent dirent « je ne suis pas croyant » mais à leur insu ont suivi un catéchisme pseudo-scientifique qui les a amenés sur le chemin d'une croyance panthéiste qui n'emploie pas de vocabulaire religieux. C'est toute l'astuce. Les gens peuvent se retrouver sur le chemin des croyances à leur insu : « énergies », « médecine quantique », etc.

J.-B. M. : Comment se fait-il que le rapport ne cite pas plus de cas concrets et évoque avant tout le contexte global ?

D. P. : C'est le problème juridique. On ne peut pas citer des noms comme ça sans avoir un dossier très solide. La loi qui empêche la possibilité de poursuivre le président de la Miviludes, l'immunité limitée à l'exercice de sa fonction, n'est pas encore passée. Cela oblige à la prudence. Autrefois, les sectes exhibaient leurs défauts. Désormais, elles lissent leurs images. Les attaques pour diffamation, la législation européenne, sont des armes en leur possession. Il suffit aujourd'hui aux sectes de se placer en limite de l'acceptable pour sévir sans ennui. ❐

www.Laicite.fr